



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/ABS/WS/2014/6/1  
13 mai 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### ATELIER RÉGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Kampala, du 9 au 13 juin 2014

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Objectifs de l'atelier et résultats escomptés.
3. Introduction aux dispositions essentielles du Protocole de Nagoya Protocol sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
4. Mise à jour sur les récents développements et initiatives entourant les préparatifs pour l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya et la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya.
5. Situation actuelle, expériences et voie à suivre pour réaliser la ratification du Protocole de Nagoya ou l'adhésion à celui-ci.
6. Jeter les bases pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya :
  - 6.1. Élaboration de politiques et de stratégies relatives à l'accès et au partage des avantages et leur intégration dans les stratégies et plans d'action nationaux, et les politiques, plans et programmes nationaux de développement;
  - 6.2. Élaboration ou modification de cadres réglementaires nationaux pour respecter les obligations établies par le Protocole de Nagoya;
  - 6.3. Établissement ou renforcement de dispositifs institutionnels et de systèmes administratifs pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya;
  - 6.4. Élaboration de mesures pour mettre en œuvre les dispositions du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques;
  - 6.5. Mesures pour promouvoir les synergies et la complémentarité dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et d'autres accords et instruments internationaux pertinents.
7. Formation pratique sur la phase pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

8. La voie à suivre :

- 8.1. Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya;
- 8.2. Feuilles de route/plans d'action pour la ratification du Protocole de Nagoya ou l'adhésion à celui-ci, et élaboration ou modification de mesures législatives, administratives ou politiques nationales;
- 8.3. Coopération régionale et sous-régionale sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

9. Clôture de la réunion.

-----